

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE REPARATION (CGV)

Entreprise : Nicolas KAROUBI EI

Statut juridique : Entrepreneur Individuel

Siège social : 12 rue Albert Nicolas 26600 Tain-l'Hermitage

SIRET : 105 810 154 R.C.S. Romans

E-mail : karoubi@gmail.com | **Téléphone :** 06.81.54.13.65

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent de plein droit toutes les ventes de produits (vélos neufs/occasion, pièces détachées, accessoires) et toutes les prestations de services (réparation, entretien, restauration) effectuées par Nicolas KAROUBI EI pour ses clients. Le fait de confier un véhicule pour réparation ou d'acheter un produit implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Prestations d'atelier et Devis

- **Dépôt et diagnostic :** Lors du dépôt du cycle à l'atelier, un examen visuel est réalisé. Un bon de prise en charge ou un devis estimatif est établi.
- **Validité des travaux :** Si, lors du démontage ou de la réparation, des travaux complémentaires indispensables à la sécurité ou au bon fonctionnement du cycle s'avèrent nécessaires, Nicolas KAROUBI EI s'engage à en informer le client par tout moyen (SMS, email, téléphone) afin d'obtenir son accord écrit ou oral avant toute intervention supplémentaire.
- **Refus de prestation :** L'atelier se réserve le droit de refuser d'effectuer des réparations si le cycle présente des risques de sécurité majeurs (ex: cadre fissuré) ou si les modifications demandées sont contraires à la législation en vigueur (ex: débridage de vélo électrique).

Article 3 – Tarifs et Modalités de Paiement

- **Tarifs :** Les prestations de main-d'œuvre et les prix des pièces sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande ou du dépôt, affichés de manière visible dans l'atelier. Les prix sont indiqués en Euros TTC.
- **Paiement :** Le paiement s'effectue au comptant, en intégralité, au moment de la reprise du cycle ou de la livraison du produit. Les modes de paiement acceptés sont : Espèces, Virement.
- **Acompte :** Pour toute commande de pièces spécifiques ou pour les restaurations lourdes, un acompte de 30% pourra être exigé avant le début des travaux.

Article 4 – Clause de garde et abandon de matériel

- **Délai de retrait :** Le client est prévenu par SMS, e-mail ou téléphone dès la mise à disposition de son cycle réparé. Le client s'engage à venir retirer son cycle dans un délai de **14 jours calendaires** suivant cette notification.
- **Frais de garde :** Au-delà de ce délai de 14 jours, et après une relance restée infructueuse, des frais de garde d'un montant de **2 € par jour calendaire** de retard pourront être facturés au client.
- **Véhicule abandonné :** Conformément à la Loi du 31 décembre 1903, à défaut de retrait du cycle dans un délai de **1 an** à compter de la notification de fin des travaux, le cycle sera considéré comme abandonné. Nicolas Karoubi EI pourra alors faire procéder à sa vente ou à sa mise au rebut pour couvrir les frais de réparation et de garde restés impayés.

Article 5 – Responsabilité et Assurance

- **Biens confiés :** Nicolas Karoubi EI est responsable des cycles qui lui sont confiés pendant toute la durée de leur présence dans l'atelier (couverture contre le vol et l'incendie par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise).
- **Pièces fournies par le client :** Si le client fournit lui-même ses propres pièces détachées pour la réparation, l'atelier décline toute responsabilité quant à la qualité, la conformité ou les défaillances potentielles de ces pièces. La garantie de l'atelier ne s'appliquera que sur la main d'œuvre de montage.

Article 6 – Garanties

- **Garantie des prestations :** Les réparations et la main-d'œuvre sont garanties pour une durée de **3 mois** à compter de la date de facturation, uniquement contre tout défaut de montage avéré. Cette garantie exclut l'usure normale des pièces (pneus, plaquettes, chaînes, etc.), les chutes, l'utilisation en compétition ou le manque d'entretien par le client.
- **Garantie légale (Vente) :** Les produits vendus (neufs ou d'occasion) bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés, conformément aux dispositions du Code de la consommation et du Code civil.

Article 7 – Traitement des litiges et Médiation

En cas de contestation ou de litige relatif à l'exécution d'une prestation ou d'une vente, le client doit s'adresser en priorité à Nicolas Karoubi EI pour rechercher une solution amiable.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, et conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Médiateur désigné :

CM2C, 4 Rue Saint-Jean 75017 Paris. – Email : cm2c@cm2c.net